

INFORMATIONS AUX PORTEURS

27.07.2021 – CPR Actions France ESG : précisions sur les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019.

CPR Asset Management, en qualité de société de gestion de votre FCP, a décidé de modifier la documentation juridique du fonds afin de préciser les mentions relatives aux indices de référence pour mise en conformité avec le Q&A ESMA du 29 mars 2019.

En 2020, la documentation règlementaire du FCP avait été mise à jour afin d'indiquer l'obligation pour les gérants de cet OPC de déclarer s'ils appliquent une gestion « active » ou « passive » selon les définitions précisées par l'ESMA et, lorsque la gestion de l'OPCVM est « active », d'indiquer avec quel degré de liberté par rapport à son indicateur de référence.

Aussi, la documentation règlementaire de votre fonds sera modifiée afin de s'aligner avec le suivi mis en place par CPR Asset Management pour respecter lesdites mentions.

Par ailleurs, il sera intégré dans la rubrique « Stratégie d'investissement » du prospectus de votre FCP, le paragraphe ci-après :

« Le détail de la politique d'investissement socialement responsable du FCP (objectifs, critères, notations) est plus largement développé au sein du « code de transparence » du FCP, disponible sur le site internet www.cpr-am.com. »

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter les informations complémentaires dont vous auriez besoin.